

## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE** 

Département de l'ESSONNE

\_\_\_\_

Arrondissement de PALAISEAU

en exercice : 14

présents : 8

absents excusés représentés :1

absents: 5

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

## SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an 2023, **le 13 avril à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 07 avril en salle des mariages 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Isabelle AUFFRET, Christine DOURNES

## **ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:**

Daniel GUETTO pouvoir à Aurélie GUEGUEN

## **ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES:**

Alexis TEILLET Lydia BERNET Didier NICOLLE Jennifer SANGLEBOEUF Patrick SAMSON

Secrétaire de séance : Madame Dominique LABORIALLE

#### N° 09/2023

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



# N° 09/2023 <u>DU 13 AVRIL 2023</u> <u>ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES</u> <u>BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS</u>

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°09/2023 du Conseil d'administration du 13 avril 2023, donnant acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le budget ci-annexé est présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement,

APRES en avoir délibéré, Le Conseil d'administration.

#### A l'unanimité,

VOTE la section de fonctionnement du budget primitif 2023 du CCAS équilibrée comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
	3 809 154 €		3 809 154 €

VOTE la section d'investissement du budget primitif 2023 du CCAS équilibrée comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
	19 130.00 €		19 130.00 €

OPTE pour le vote par chapitre pour les deux sections.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

POUR extrait conforme.

P/ le Président du CCAS La Vice-présidente Aurélie GUEGUEN

Enregistré en Sous-Préfedure